

1. Programme de l'atelier

« Claude pour solopreneur·es » — 1 journée (7 heures), à distance

Public visé

Solopreneur·es, indépendant·es et dirigeant·es de très petite entreprise, en exercice ou en cours d'installation.

Prérequis

- Exercer ou s'installer comme solopreneur·e, indépendant·e ou dirigeant·e de très petite entreprise
- Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet stable
- Disposer d'un compte Claude, idéalement payant, et avoir installé Claude desktop sur ordinateur

Objectifs de l'atelier

À l'issue de la journée, le participant est capable de :

- formaliser « ta signature » : son positionnement, ses valeurs et sa différenciation, avec l'appui de Claude
- extraire et reproduire « ta voix » : son style d'écriture, pour produire ses propres contenus
- construire des prompts efficaces adaptés à ses propres cas d'usage de solopreneur·e
- appliquer ces acquis à ses propres supports (mails, publications, offres)

Contenu et déroulé

- 8 h 30 — Accueil et cadrage de la journée
- 8 h 45 – 12 h 00 — Matin : « ta signature » (positionnement, différenciation, travail guidé)
- 12 h 00 – 13 h 00 — Pause déjeuner
- 13 h 00 – 16 h 15 — Après-midi : « ta voix » et cas pratiques individuels
- 16 h 15 – 16 h 30 — Bilan et clôture

Moyens pédagogiques et techniques

Apports, démonstrations en direct, ateliers pratiques individuels, supports et prompts remis aux participants. Atelier dispensé intégralement à distance, en visioconférence (Zoom).

Bilan de la journée

Un temps de bilan collectif et un tour de table clôturent la journée, permettant à chacun de repartir avec un plan d'action clair. Une attestation de participation est remise à chaque participant.

Informations pratiques

Effectif : de 2 à 12 participants. Tarif : 790 € TTC par participant. Cet atelier constitue une prestation de conseil et d'accompagnement collectif ; il ne constitue pas une action de formation professionnelle continue au sens du Code du travail et n'est pas éligible à un financement mutualisé (OPCO, CPF, etc.).

2. Règlement intérieur de l'atelier

Article 1 — Champ d'application

Le présent règlement s'applique à toute personne participant à l'atelier « Claude pour solopreneur·es » organisé par Cécile Azard — Coach Plus de Vie !. Il définit les règles de bon déroulement et de discipline applicables pendant la journée.

Article 2 — Conditions techniques et bon déroulement à distance

L'atelier étant dispensé intégralement à distance, chaque participant s'assure de disposer d'une connexion internet stable, d'un ordinateur en état de fonctionnement et d'un environnement calme permettant de suivre la session dans de bonnes conditions. En cas de difficulté technique en cours de session, le participant en informe immédiatement l'intervenante.

Article 3 — Discipline

Le participant se conforme aux horaires de l'atelier. Il active sa caméra pendant les séquences de travail pratique, adopte un comportement respectueux envers l'intervenante et les autres participants, et utilise les outils numériques mis à disposition (visioconférence, Claude) avec soin. L'usage des appareils est réservé aux besoins de l'atelier.

Article 4 — Manquement au règlement

En cas de manquement grave au présent règlement, notamment un comportement irrespectueux envers l'intervenante ou les autres participants, la prestataire se réserve le droit d'exclure le participant concerné de l'atelier, sans remboursement, après un rappel préalable des règles non respectées.

Article 5 — Propriété intellectuelle et confidentialité des contenus

Les supports, la méthodologie, les templates « ta signature » et « ta voix », les prompts et les exemples transmis pendant l'atelier restent la propriété exclusive de Cécile Azard et sont protégés par le droit d'auteur. Le participant en bénéficie pour son seul usage personnel, dans le cadre de sa propre activité. Il s'engage à ne pas les reproduire, diffuser, revendre, ni les réutiliser pour animer un atelier, une formation ou un produit concurrent, en tout ou partie, sans autorisation expresse écrite de la prestataire.